

Séance ordinaire du 11 juillet 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire tenue le mardi, 11 juillet 2023, à compter de 19 h 30 à la salle du Conseil municipal, 1111, avenue Saint-Paul, Saint-Césaire, sous la présidence de monsieur le maire, le maire, Guy Benjamin, et à laquelle assistent mesdames et messieurs les conseillers :

Poste	Nom
Conseillère, district électoral n° 1	Joanie Généreux
Conseiller, district électoral n° 3	Michel Deschamps
Conseiller, district électoral n° 4	Jacques Bienvenue
Conseiller, district électoral n° 5	Claudie Létourneau
Conseiller, district électoral n° 6	Denis Chagnon

Sont aussi présentes: M^e Isabelle François, directrice générale et greffière et M^{me} Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe.

Résolution 2023-07-210

Procès-verbal du 13 juin 2023 / Adoption

Une copie du procès-verbal de la séance du 13 juin 2023 a été remise à chacun des membres du Conseil selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), la greffière est dispensée de la lecture.

En conséquence, il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu que le procès-verbal de la séance du 13 juin 2023 soit et est adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-07-211

Comptes payés, payables et recevables / Approbation

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu que les comptes payés, payables et recevables inscrits sur les listes soient et sont acceptés tels que présentés à savoir :

Comptes payés	Pour la somme de
Chèques n ^{os} S10 995 à S11 011 60 908 à 60 983	920 615,65 \$
Comptes payables	Pour la somme de
Chèques n ^{os} S11 014 à S11 060 60 997 à 61 053	321 722,77 \$
Comptes recevables	Pour la somme de
Comptes n ^{os} 3FD000085 à 3FD000097	39 591,46 \$

Adoptée à l'unanimité

Première période de questions

Séance ordinaire du 11 juillet 2023

Résolution 2023-07-212

Procès-verbal de correction / Dépôt

Le procès-verbal de correction concernant la résolution n° 2023-05-169 est déposé.

Résolution 2023-07-213

Dépôt de documents

En vertu du règlement n° 186 sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats et amendements, M^e Isabelle François, à titre de directrice générale et greffière, a autorisé les propositions suivantes :

- Le remplacement de l'ordinateur portable du service des Travaux publics est fait auprès de Logimax Service Informatique de Saint-Césaire, pour le prix de 1 470,45 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans la facture n° 53295 datée du 2 février 2023.

Résolution 2023-07-214

Fondation Collège Santé / Contribution financière pour 2024 à 2028

Considérant que la contribution versée annuellement à la Fondation Collège Santé au courant des 5 dernières années (2019 à 2023) correspond à 12 \$ par citoyen du territoire municipal de la Ville de Saint-Césaire, contribution pour assurer la continuité des services de la Clinique médicale du Collège;

Considérant la lettre datée du 12 mai 2023 par laquelle la Fondation Collège Santé demande une contribution financière annuelle pour les 5 prochaines années (2024 à 2028), laquelle correspond à 12,60 \$ par citoyen du territoire municipal de la Ville de Saint-Césaire;

En conséquence, il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu que la Ville de Saint-Césaire s'engage envers la Fondation Collège Santé à lui verser une contribution financière annuelle pour les 5 prochaines années (2024 à 2028) correspondant à 12,60 \$ par citoyen du territoire municipal de la Ville de Saint-Césaire, le nombre de citoyens étant établi au décret annuel de population du gouvernement du Québec, le tout en référence à la lettre datée du 12 mai 2023.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-07-215

Maison de Jeunes des Quatre-Lieux / Aide financière 2023

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu d'accorder une aide financière 2023 d'une somme de 1 150 \$ à la Maison de Jeunes des Quatre-Lieux de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 11 juillet 2023

Résolution 2023-07-216

Office d'habitation de la Haute-Yamaska-Rouville – Révision 1 du budget 2023 pour Saint-Césaire / Approbation

Il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu d'approuver la révision 1 du budget 2023 de l'Office d'habitation de la Haute-Yamaska-Rouville pour l'ensemble immobilier de Saint-Césaire (n° 1110) d'une somme de 155 334 \$ assumée à 90 % par la Société d'Habitation du Québec (139 801 \$) et à 10 % par la Ville de Saint-Césaire, (15 533 \$), soit une différence représentant 165 \$ de moins que le budget approuvé précédent, le tout en référence au document daté du 1^{er} mai 2023.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-07-217

Maison au Diapason - Tournoi de golf 29 août 2023 Cowansville / Inscriptions

Il est proposé par

Et résolu d'autoriser l'inscription de 2 élus au tournoi de golf de la Maison au Diapason de Bromont, lequel tournoi aura lieu à Cowansville le 29 août prochain au coût de 500 \$.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-07-218

MRC des Maskoutains – Emprise ferroviaire du Canadian Pacifique entre Saint-Hyacinthe et Farnham – Projet de développement d'une piste cyclable en site propre / Appui

Considérant les démarches de la MRC des Maskoutains pour la réalisation du projet décrit dans sa résolution n° 23-05-148, soit le développement d'une piste cyclable en site propre sur l'emprise ferroviaire du Canadien Pacifique entre Saint-Hyacinthe et Farnham, afin que les MRC de Brome-Missisquoi, des Maskoutains et de Rouville puissent développer un projet de lien cyclable en site propre à portée régionale;

En conséquence, il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire appuie la résolution n° 23-05-148 de la MRC des Maskoutains;

Que la présente résolution soit transmise à la MRC des Maskoutains et à la MRC de Rouville pour les informer de l'appui de la Ville de Saint-Césaire aux démarches en cours.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 11 juillet 2023

Résolution 2023-07-219

MRC de La Nouvelle-Beauce – Rigidité des lois (Commission municipale du Québec) / Appui

Considérant la résolution numéro 17101-05-2023 de la MRC de La Nouvelle-Beauce dénonçant la rigidité de la législation actuellement en vigueur et qui en pratique, empêche les gens d'affaires des petites communautés de s'impliquer en politique municipale;

En conséquence, il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire appuie la résolution n° 17101-05-2023 de la MRC de La Nouvelle-Beauce;

Que la présente résolution soit transmise à la MRC de La Nouvelle-Beauce et à la MRC de Rouville pour les informer de l'appui de la Ville de Saint-Césaire aux démarches en cours.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-07-220

Municipalité de Saint-Gervais – Bonification des programmes gouvernementaux / Appui

Considérant la résolution n° 230110 de la Municipalité de Saint-Gervais concernant une demande au gouvernement du Québec et à tous les ministères ayant un lien avec les municipalités, de bonifier les différents programmes de subventions et d'aide aux municipalités afin d'atténuer les impacts de l'inflation et de la hausse des taux d'intérêt dans le but de soutenir les investissements nécessaires au développement et au rayonnement de nos communautés;

En conséquence, il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire appuie la résolution n° 230110 de la Municipalité de Saint-Gervais;

Que la présente résolution soit transmise à la Municipalité de Saint-Gervais et à la MRC de Rouville pour les informer de l'appui de la Ville de Saint-Césaire aux démarches en cours.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-07-221

Poste d'officier pompier à temps partiel / Fin d'emploi

Il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu que le Conseil municipal prend acte de la fin d'emploi de M. Sonny Béliveau au poste de lieutenant pompier du service de Protection et de Secours civil de la Ville de Saint-Césaire, laquelle est effective le 11 juillet 2023.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 11 juillet 2023

Résolution 2023-07-222

Entente d'entraide relative au partage du personnel cadre pour la gestion du service de sécurité incendie entre la Ville de Saint-Césaire et la Municipalité de Saint-Damase / Autorisation de signature

Considérant l'Entente d'entraide relative au partage du personnel cadre pour la gestion du service de sécurité incendie entre la Ville de Saint-Césaire et la Municipalité de Saint-Damase afin que soit assuré l'intérim au poste de directeur incendie à la Municipalité de Saint-Damase;

En conséquence, il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'autoriser le maire et la directrice générale et greffière, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, avec la Municipalité de Saint-Damase, l'Entente d'entraide relative au partage du personnel cadre pour la gestion du service de sécurité incendie entre la Ville de Saint-Césaire et la Municipalité de Saint-Damase.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-07-223

Ordinateur portable (remplacement) / Acquisition

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu de procéder à l'acquisition d'un ordinateur portable (remplacement) pour le service de Protection et de Secours civil auprès de Logimax Service informatique de Saint-Césaire, pour le prix de 2 315,40 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans la proposition datée du 4 juillet 2023.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-07-224

MRC Les Moulins Terrebonne • Mascouche – Norme appropriée pour la disposition des lingettes jetables / Appui

Considérant la résolution n° 14 419-04-23 de la MRC Les Moulins Terrebonne • Mascouche demandant à l'autorité compétente, la création d'une norme appropriée pour la disposition des lingettes jetables ainsi qu'un moratoire pour le Canada sur l'appellation « jetable dans les toilettes » tant et aussi longtemps qu'une norme appropriée ne soit créée;

En conséquence, il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire appuie la résolution n° 14 419-04-23 de la MRC Les Moulins;

Que la présente résolution soit transmise à la MRC Les Moulins Terrebonne • Mascouche et à la MRC de Rouville pour les informer de l'appui de la Ville de Saint-Césaire aux démarches en cours.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 11 juillet 2023

Résolution 2023-07-225

Poste de chef d'équipe au service des Travaux publics / Fin d'emploi

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu que le Conseil municipal prend acte de la fin d'emploi de M. Pierre Bourgoïn au poste de chef d'équipe au service des Travaux publics, laquelle est effective le 19 juin 2023.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-07-226

Réfection des rangs Saint-Charles et du Haut-de-la-Rivière Nord / Décompte progressif n° 6 et Libération de retenues

Considérant la recommandation datée du 22 juin 2023 de la firme d'ingénieurs, Tétra Tech QI inc., concernant le décompte progressif n° 6 au contrat AO / V202102.10 – Réfection des rangs Saint-Charles et du Haut-de-la-Rivière Nord ;

En conséquence, il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu d'autoriser le paiement du décompte progressif n° 6 d'une somme totale de 24 679,54 \$ incluant les taxes au contrat AO / V202102.10 – Réfection des rangs Saint-Charles et du Haut-de-la-Rivière Nord, auprès de l'adjudicataire Sintra inc. (Région Montérégie – Rive-Sud), laquelle somme correspond aux libérations de retenue et crédit applicable, tel qu'il appert à la recommandation citée en préambule;

Et résolu également d'autoriser M^e Isabelle François, à titre de directrice générale et greffière, à signer les documents afférents pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-07-227

Parc canin – Rampe d'accès / Acquisition

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu de procéder à l'acquisition d'une rampe d'accès au Parc canin de la rue Notre-Dame auprès de Soudure Arc Brosseau inc. de Saint-Jean-sur-Richelieu pour le prix de 4 550 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans la soumission n° 5897 datée du 4 juillet 2023.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-07-228

Poste d'inspectrice en bâtiment et environnement / Embauche

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Séance ordinaire du 11 juillet 2023

Et résolu d'entériner l'embauche de M^{me} Tania Atkinson-Marcoux au poste d'inspectrice en bâtiment et environnement pour la Ville de Saint-Césaire, laquelle a débuté ses fonctions le 28 juin 2023 et ce, selon l'échelle salariale des cols blancs en vigueur, laquelle embauche est assortie d'une période de probation de 6 mois se terminant en décembre 2023;

Et résolu également que le Conseil municipal nomme la personne qui occupe le poste d'inspecteur ou d'inspectrice en bâtiment et environnement à titre de "fonctionnaire désigné" pour l'application de la réglementation d'urbanisme et l'émission de permis et certificats pour la Ville de Saint-Césaire ainsi que pour l'application de certains de ses règlements municipaux, à savoir:

- concernant les animaux et amendements;
- concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et amendements;
- concernant les feux extérieurs et amendements;
- sur les systèmes d'alarme et amendements;
- concernant les nuisances et amendements;
- concernant la circulation et le stationnement et amendements.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-07-229

PIIA-08-2023 soumis par M. Éric Fortin, mandataire pour la propriétaire, Gestion Ricfor inc., concernant l'agrandissement de la propriété située au 792-794, route 112 / Autorisation

Considérant la demande d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-08-2023) concernant l'agrandissement d'un bâtiment commercial, soumise en vertu du règlement de PIIA n° 69 et amendements par M. Éric Fortin, mandataire pour Gestion Ricfor inc., la propriétaire de l'immeuble visé au 792-794, route 112, lot n° 5 833 643 au cadastre du Québec et situé en zone n° 206;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) juge que le PIIA-08-2023 présenté lors de leur réunion tenue le 29 juin 2023, respecte les objectifs et critères contenus au règlement de PIIA n° 69 et amendements;

En conséquence, il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu que le Conseil municipal autorise, tel que déposé, le PIIA-08-2023 concernant l'agrandissement du bâtiment commercial situé au 792-794, route 112, lot n° 5 833 643 au cadastre du Québec et situé en zone n° 206.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 11 juillet 2023

Résolution 2023-07-230

Poste de surveillant et appariteur des terrains sportifs extérieurs (saisonnier) / Embauche

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu d'entériner l'embauche de M. Robert Normandin, lequel a débuté ses fonctions le 19 juin 2023 au poste saisonnier de surveillant et appariteur des terrains sportifs extérieurs pour la saison estivale 2023, selon l'échelle salariale des postes saisonniers en vigueur au Complexe sportif.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-07-231

Équipe de football les Griffons / Commandite

Il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu d'autoriser une commandite à l'équipe de football les Griffons pour leur match du 30 septembre prochain, en procédant au lignage approprié sur le terrain de l'école Paul-Germain-Ostiguy et en donnant accès aux toilettes.

Adoptée à l'unanimité

Affaires nouvelles

Correspondances

Seconde période de questions

Fin de la séance.

Guy Benjamin
Maire

M^e Isabelle François
Directrice générale et greffière

Certificat de crédits

Je soussignée, Micheline Quilès, trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

2023-07-211, 2023-07-213, 2023-07-215, 2023-07-217, 2023-07-223,
2023-07-226, 2023-07-227, 2023-07-228, 2023-07-230.

Micheline Quilès
Trésorière et directrice générale adjointe